Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_116-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
20 AVRIL 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 37
Votants : 40
Procuration : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, Mme Sophie SOULIMAN, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Yves BOUSSO a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_116 - FINANCES - Vote des taux des Impôts Directes Locaux 2026

Rapporteur : M. Stéphane COMBEAU, Vice-Président

M. le Vice-Président en charge des Finances informe que l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales a été reçu le 23 mars dernier.

Il rappelle que le budget primitif de Questembert Communauté a été voté le 9 février 2026 par délibération C 2026 - 012.
Ce budget a été voté sans proposition d'augmentation des taux des Impôts Directs Locaux.

Il rappelle que conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 30 avril l'année du renouvellement des conseils municipaux ou communautaires. Ce vote fait l'objet d'une délibération spécifique et distincte du vote du budget.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_116-DE

Pour rappel, les anciens taux de fiscalité (2025) étaient les suivants :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,96%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,45%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,98 %
- cotisation foncière des entreprises : 23,30 %

M. le Vice-Président en charge des Finances présente les bases prévisionnelles qui sont les suivantes et la proposition de nouveaux taux pour 2026.

	Bases prévisionnelles 2026	Nouveaux taux	Produit attendu
TFB	26 097 000,00	1,59 %	414 942,00
TFNB	1 199 000,00	4,38 %	52 516,00
THRS	2 866 000,00	14,26 %	408 692,00
CFE	6 771 000,00	24,82 %	1 680 562,00
Total prévisionnel 2026			*2 556 712,00*

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

En conséquence, M. le Vice-Président propose de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,26 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,59 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,38 %
- cotisation foncière des entreprises : 24,82 %

Sur avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- 38 voix Pour
- 2 abstention(s)
  M. MENANT, Mme GÉRARD

Les membres du Conseil Communautaire décident :

- De voter les taux intercommunaux pour l'année 2026 comme proposés ci-dessus,
- De donner pouvoir à M. Le Président pour exécuter la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 30 avril 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 30/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT